

ENTREPRISE ROLAND GUEUDRY ET FILS
Société par actions simplifiée
au capital de 200 000 euros
Siège social : Boulevard Industriel
76580 LE TRAIT
331 876 722 RCS ROUEN

EXTRAIT PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 MAI 2026

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
SOUMISE ET ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 1 098 926,38 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 1 098 926,38 euros
Une somme de 750 000,00 euros
A titre de dividende,
Soit par action, un montant de 508,13 euros
Le solde, soit la somme de 348 926,38 euros
Affecté en totalité au compte « autres réserves »
qui s'élève ainsi à 2 124 853,78 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des impôts s'élève à 53 861,79 euros.
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des impôts s'élève à 696 138,21 euros

Le dividende sera mis en paiement au plus tard 9 mois après la clôture de l'exercice.

Extrait certifié conforme

Monsieur Philippe GUEUDRY
Président





Normandie - Paris - Île de France



Des experts à votre écoute

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL



COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

SAS ENTREPRISE ROLAND GUEUDRY ET FILS

331876722

boulevard Industriel

76580 LE TRAIT

BHN YVETOT

8 avenue Maréchal Foch
76190 YVETOT

02.35.95.16.98
secretariat@bhn-expertise.com



Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024				
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net				
Capital souscrit non appelé (I)									
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)								
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
	Frais de développement								
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires					102 257	101 174	1 082	1 667
	Fonds commercial					24 392		24 392	24 392
	Autres immobilisations incorporelles					3 857	3 857		
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes								
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
	Terrains					32 547	32 547		
	Constructions					104 720	103 773	948	2 247
	Installations tech.,mat. et outillage indus.					1 798 987	1 772 249	26 739	75 765
	Autres immobilisations corporelles					2 540 329	2 469 378	70 951	59 001
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes								
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (I)								
	Participations					3 410 014	173 027	3 236 987	3 159 024
	Titres imm. de l'activité de portefeuille								
	Créances rattachées à des participations								
	Autres titres immobilisés	822		822	3 804				
Prêts									
Autres immobilisations financières	20 426		20 426	20 426					
Total de l'actif immobilisé (III)		8 038 352	4 656 006	3 382 346	3 346 325				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS								
	Matières premières, approvisionnements								
	En-cours de production								
	Produits finis								
	Marchandises								
	Avances et acomptes versés sur commandes					120		120	
	CREANCES (2)								
	Créances clients et comptes rattachés					463 473	37 930	425 543	303 126
	Autres créances					3 296 561	11 588	3 284 972	3 508 667
	Charges constatées d'avance					207 988		207 988	134 578
	Capital souscrit appelé, non versé								
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT								
	Actions propres								
	Autres titres								
Instruments financ. à terme et jetons détenus									
Disponibilités	278 072		278 072	596 035					
Total de l'actif circulant (IV)		4 246 214	49 519	4 196 696	4 542 406				
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)								
	Primes de remboursement des emprunts (VI)								
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation								
	Actif (VII)								
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		12 284 566	4 705 524	7 579 042	7 888 731				

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

3 922 506

4 091 956

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

Capitaux Propres	Capital (dont versé 200 000)	200 000	200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	765 545	765 545
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	20 001	20 001
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 775 927	2 342 057
	Report à nouveau		
Autres fonds propres	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 098 926	183 870
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	45 690	45 690
	Total des capitaux propres	3 906 090	3 557 163
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	90 278	109 482
	Provisions pour charges		
DETTES	Total des provisions	90 278	109 482
	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 788 785	3 361 777
	Emprunts et dettes financières divers (2)	1 290 828	76 455
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	279 031	245 796
DETTES	Dettes fiscales et sociales	211 102	488 876
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	12 928	49 182
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	3 582 674	4 222 086
TOTAL PASSIF	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	7 579 042	7 888 731
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		1 098 926,38	183 869,97
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		3 143 641	2 459 186
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	8 489		8 489	15 418
	Production vendue (Biens)	(5 160)		(5 160)	(30 281)
	Production vendue (Services et Travaux)	2 618 725		2 618 725	2 660 614
	Montant net du chiffre d'affaires	2 622 054		2 622 054	2 645 751
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions			2 083	4 000
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			20 325	159 114
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			31 034	
	Autres produits			36 308	107
Total des produits d'exploitation				2 711 805	2 808 972
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			8 489	15 418
	Variation de stocks				
	Achats de matières et autres approvisionnements			(17 829)	(22 250)
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			746 726	775 523
	Impôts, taxes et versements assimilés			36 414	37 555
	Salaires			785 184	844 474
	Cotisations sociales			478 443	479 686
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			77 461	95 253
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions			58 370	109 482
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			72 229	34 074
Total des charges d'exploitation				2 245 488	2 369 214
RESULTAT D'EXPLOITATION				466 317	439 757
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		466 317	439 757
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée	14 806	581
	Perte supportée ou bénéfice transféré	109 481	27 567
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)	72 173	251 149
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	853 524	41
	Reprises sur dépréciations et provisions	110 472	
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
Total des produits financiers		1 036 168	251 190
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	216 524	165 052
	Intérêts et charges assimilées (3)	80 354	142 773
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		296 878	307 825
RESULTAT FINANCIER		739 291	(56 635)
RESULTAT COURANT avant impôts		1 110 932	356 137
	Produits exceptionnels		32 667
	Charges exceptionnelles		35 884
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(3 217)
Participation des salariés aux résultats		23 670	18 667
Impôts sur les bénéfices		(11 664)	150 383
Total des produits		3 762 779	3 093 409
Total des charges		2 663 853	2 909 539
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 098 926	183 870
(2) dont produits concernant les entités liées		72 173	251 149
(3) dont intérêts concernant les entités liées		23 765	69 655

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général dans sa version issue des règlements de l'Autorité des normes comptables applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 (règlement ANC n°2014-03) visant à moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 7 579 042 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC n° 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- * Redéfinition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- * Suppression de la technique du transfert de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- * Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- * Refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

Conformément aux dispositions transitoires, ce changement est appliqué de manière prospective à compter du 1er janvier 2025. Par conséquent :

- * Absence de retraitement du résultat 2024 : Les comptes de l'exercice précédent présentés à titre comparatif n'ont pas été retraités selon les nouvelles méthodes de comptabilisation. Le résultat net de l'exercice 2024 reste inchangé.
- * Reclassements de présentation : La colonne comparative 2024 a fait l'objet de reclassements pour assurer la conformité avec les nouveaux modèles d'états financiers obligatoires.
- * Les principaux reclassements opérés sur la colonne 2024 sont les suivants :
 - Les charges et produits exceptionnels de l'exercice 2024 ont été regroupés respectivement sur les lignes « Charges exceptionnelles » et « Produits exceptionnels ».
 - Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice 2024 ont été reclassés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Autres immobilisations incorporelles : 1 an
- * Agencements des constructions : 5 à 10 ans

Règles et Méthodes Comptables

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 20 ans
- * Matériel de transport : 2 à 7 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires. Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires. La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des opérations en lien avec un évènement majeur et inhabituel.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Contrats à long terme

Les contrats à long terme sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement. Les éléments suivant sont réunis pour une détermination fiable du résultat à terminaison :

- Le montant global du contrat global peut être évalué de façon fiable
- Le pourcentage d'avancement peut faire l'objet d'une évaluation lors de l'arrêté des comptes
- Les coûts peuvent être identifiés de façon fiable
- Ces éléments rentrent avec une certitude raisonnable dans les conditions d'acceptation prévues par le contrat.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Règles et Méthodes Comptables

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

La méthode de calcul retenue est la méthode ANC 2021 et les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,6 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2020-2022

Les engagements correspondant aux indemnités de fin de carrière sont calculés selon les dispositions de la convention ETAM et Cadres du bâtiment. Les indemnités de fin de carrière des ouvriers sont prises en charge par la ProBTP. Au 31 décembre 2025, le montant de l'engagement s'élève à 77 181 €.

Au cours de l'exercice 2015, la société a souscrit un contrat d'assurance pour couvrir ce risque. L'intégralité de l'enveloppe a été utilisée au cours de l'exercice 2020.

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2013, la société SAS ENTREPRISE ROLAND GUEUDRY ET FILS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS GUEUDRY. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Autres éléments

Suite à l'harmonisation du plan de compte Groupe sur l'exercice 2025, certaines comparaisons sur l'évolution 2024 / 2025 de certains comptes du bilan et du compte de résultat sont impactées.

Pour assurer la comparabilité des exercices suite à la première application du règlement 2022-06, le tableau ci-dessous présente la répartition des comptes de transfert de charges (#791000) 2024 selon le nouveau plan de compte. Les autres impacts de présentation sont jugés non significatifs.

en #791xxx

		2025	2024
649700000	Avantages en nature	20 023,69	16 604,69
758700000	Indemnités d'assurance	21 632,05	6 554,79
649100000	Remboursements charges de personnel	219,25	7 183,99
		41 874,99	30 343,47

Faits caractéristiques

A compter du 1er avril 2019, les filiales SARL 2G CREATIVE, SAS 2GUEUDRY CONSTRUCTIONS et SAS 2GUEUDRY MAISONS INDIVIDUELLES ont pris respectivement en location gérance les activités de travaux et d'aménagements intérieurs et extérieurs, l'activité d'entreprise générale du bâtiment et l'activité de construction de maisons individuelles.

Au cours de l'exercice 2025, il a été mis fin à la location gérance avec la SARL 2G CREATIVE et le fonds de commerce a été cédé à la filiale GUEUDRY MAISONS INDIVIDUELLES. Suite à cela, la société a absorbé la SARL 2G CREATIVE dégageant un boni de liquidation de 12K€ comptabilisé en produits financiers.

Au 31 décembre 2019, la SAS ENTREPRISE ROLAND GUEUDRY ET FILS avait consenti à sa filiale SAS 2GUEUDRY CONSTRUCTIONS un abandon de compte courant assorti d'une clause de retour à meilleure fortune d'un montant de 270 000 euros.

Au 31 décembre 2020, la SAS ENTREPRISE ROLAND GUEUDRY ET FILS avait consenti à sa filiale SAS 2GUEUDRY CONSTRUCTIONS un abandon de compte courant assorti d'une clause de retour à meilleure fortune d'un montant de 1 037 000 euros.

Au 31 décembre 2025, les conditions de retour à meilleure fortune étant satisfaites, il a été comptabilisé en produits financiers un retour à meilleure fortune de :

- 270 000 euros relatif au premier abandon
- 571 200 euros relatif au deuxième abandon

A la clôture 2025, sur les 2 abandons octroyés en 2019 et 2020, il ne reste plus que 465 800 euros à recevoir au titre du deuxième abandon.

Immobilisations financières

Au cours de l'exercice 2025, les titres et le compte courant de la filiale GUEUDRY Lotissement La Pierrette ont été dépréciés à hauteur de la situation des fonds propres négatifs. Cela s'est traduit par une dépréciation des titres pour 7 500 € (charges financières), une dépréciation du compte courant pour 11 588 € (charges financières) ainsi qu'une provision pour R&C de 654 € (charges financières).

Au cours de l'exercice 2025, les titres des filiales suivantes ont été dépréciés à hauteur de la situation des fonds propres négatifs. Cela s'est traduit par une dépréciation des titres pour :

- NOHE Immobilier de 150 425 € (charges financières)
- NOHE de 15 102 € (charges financières)

Risques provisionnés d'un montant individuellement significatif

Une provision pour perte a été comptabilisée (en charges financières) à la clôture pour constater les pertes 2025 des filiales transparentes fiscalement qui seront constatées sur 2026 au moment des assemblées générales annuelles. Cette provision s'élève au 31 décembre 2025 à 31 254 € contre 109 482 € au 31 décembre 2024.

Une provision pour litige estimé à 58 370 € a été constituée pour faire face aux différents désordres non couverts par l'assurance dommage ouvrage sur un chantier.

Autres éléments significatifs

En décembre 2025, la société a été assignée dans le cadre d'une demande de complément de prix relative au rachat de sa filiale Groupe Bertin Immobilier (G.B.I.), devenue Gueudry Promotion. Le cédant formule une demande dont le bien-fondé est contesté par la société au regard des stipulations de l'acte d'acquisition et de la valeur retenue lors de la transaction. Une convention de médiation a été signée en mars 2026. À la date d'arrêt des comptes, la première réunion de médiation n'a pas encore eu lieu.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	130 506					130 506
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	130 506					130 506
CORPORELLES	Terrains	32 547					32 547
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	104 720					104 720
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 829 987				31 000	1 798 987
	Instal., agencement, aménagement divers	232 845					232 845
	Matériel de transport	2 120 992		38 500		222 326	1 937 166
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	370 318					370 318
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 691 409		38 500		253 326	4 476 584	
FINANCIERES	Participations	3 170 014		250 000		10 000	3 410 014
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	3 804		18		3 000	822
	Prêts et autres immobilisations financières	20 426		12 896		12 896	20 426
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 194 244		262 914		25 896	3 431 262
TOTAL		8 016 159		301 414		279 222	8 038 352

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles	1-3A	L	104 447	585	105 032
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			104 447	585	105 032
CORPORELLES	Terrains			32 547		32 547
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement	5-10A	L	102 474	1 299	103 773
	Instal technique, matériel outillage industriels	2-10A	L	1 754 222	49 026	1 772 249
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	5-20A	L	212 296	4 652	216 948
	Matériel de transport	2-7A	L	2 112 280	14 328	1 904 282
	Matériel de bureau, mobilier	3-10A	L	340 578	7 570	348 148
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			4 554 397	76 876	4 377 947
TOTAL				4 658 844	77 461	4 482 979

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	20 426		20 426
	Clients douteux ou litigieux	45 516		45 516
	Autres créances clients	417 957	417 957	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	542	542	
	Impôts sur les bénéfices	161 512	161 512	
	Taxes sur la valeur ajoutée	19 437	19 437	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	833	833	
	Groupe et associés	3 108 519	3 108 519	
	Débiteurs divers	5 718	5 718	
	Charges constatées d'avance	207 988	207 988	
	TOTAL DES CREANCES	3 988 448	3 922 506	65 943
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 788 785	1 349 752	439 033	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	279 031	279 031		
	Personnel et comptes rattachés	19 725	19 725		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	98 816	98 816		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	78 370	78 370		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	14 191	14 191		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	1 290 828	1 290 828		
	Autres dettes	12 928	12 928		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	3 582 674	3 143 641	439 033	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	38 478			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 610 052			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Fonds Commercial

	31/12/2025	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	24 392	
TOTAL	24 392	

Depuis les exercices ouverts au 1er janvier 2016, le règlement n° 2015-06 de l'Autorité des normes comptables pose le principe selon lequel le fonds commercial (y compris le mali technique de fusion qui lui est affecté) est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée.

En contrepartie de cette présomption de durée d'utilisation non limitée du fonds commercial, l'Autorité des normes comptables impose la réalisation d'un test de dépréciation systématique au minimum une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur (art. 214-15 du PCG). Au 31 décembre 2025 le fonds commercial inscrit à l'actif ne présentant pas de durée d'utilisation limitée, n'a pas fait l'objet d'un amortissement. Le test de valeur qui a été réalisé met en évidence une valeur actuelle supérieure à la valeur nette comptable justifiant ainsi l'absence de dépréciation à la clôture de l'exercice 2025.

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		310 605
Autres créances clients CL.PROD.NON FACTURES	303 952	303 952
Autres créances FOURN.AVOIRS NON RECUS ORG.SOCIAUX (PROD.A REC.) ETAT PRODUIT A RECEVOIR	5 277 542 833	6 652

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION cca 2025		207 988	207 988
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			207 988

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 1	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice 2	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	200 000				200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	765 545				765 545
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	20 001				20 001
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	2 342 057			(566 130)	1 775 927
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	183 870	(183 870)		1 098 926	1 098 926
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	45 690				45 690
TOTAL	3 557 163	(183 870)		532 796	3 906 090

Date de l'assemblée générale	21/06/2025
Dividendes attribués	750 000
1 dont dividende provenant du résultat n-1	183 870
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	3 373 293
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	3 373 293
2 Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	348 926

Capital social

31/12/2025		Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	1 476,00	135,5014	200 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	1 476,00	135,5014	200 000,00

Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	45 690			45 690
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	45 690			45 690
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		58 370		58 370
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	109 482	31 908	109 482	31 908
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	109 482	90 278	109 482	90 278
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations 	10 990	173 027	10 990	173 027
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	47 331	10 924	20 325	37 930
	Autres	155 052	11 588	155 052	11 588
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	213 373	195 540	186 367	222 546
	TOTAL GENERAL	368 545	285 818	295 849	358 514
Dont dotations et reprises 			58 370 216 524	20 325 110 472	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.					

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		59 963
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit INT.COURUS EMP.ETS CREDIT	1 005	1 005
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURN.FACT.NON PARV.	41 685	41 685
Dettes fiscales et sociales FORFAIT SOCIAL A PAYER ETAT-CH. A PAYER ETAT-T.A A PAYER	3 945 569 811	5 325
Autres dettes CLAVOIRS A ETABLIR	11 948	11 948



KPMG SA
46 rue Louis Eudier
Immeuble Courbet Plaza
76063 Le Havre



BMV Audit SARL
167 boulevard de Strasbourg
76600 LE HAVRE

Entreprise Roland Gueudry et Fils

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Entreprise Roland Gueudry et Fils
332 Boulevard Industriel 76580 LE TRAIT

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

BMV Audit SARL,
RCS LE HAVRE, 487766354,
167 boulevard de Strasbourg
76600 LE HAVRE



KPMG SA
46 rue Louis Eudier
Immeuble Courbet Plaza
76063 Le Havre



BMV Audit SARL
167 boulevard de Strasbourg
76600 LE HAVRE

Entreprise Roland Gueudry et Fils

332 Boulevard Industriel 76580 LE TRAIT

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À la collectivité des associés de la société Entreprise Roland Gueudry et Fils,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la collectivité des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Entreprise Roland Gueudry et Fils relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés à l'exception du point ci-dessous.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Le Havre, le 28 mai 2026
KPMG SA

Le Havre, le 28 mai 2026
BMV Audit



28/05/2026 16:14

Signé par **Angélique Delanney**

Angélique Delanney Colombe
Associée



28/05/2026 17:07

Signé par **Marie-Cécile STALIN**

Marie-Cécile Stalin
Associée

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025				31/12/2024
Brut				Net
Amort. et Dépréc.				Net
Net				
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)			
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais de développement			
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	102 257	101 174	1 082
	Fonds commercial	24 392		24 392
	Autres immobilisations incorporelles	3 857	3 857	
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains	32 547	32 547	
	Constructions	104 720	103 773	948
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	1 798 987	1 772 249	26 739
	Autres immobilisations corporelles	2 540 329	2 469 378	70 951
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)			
	Participations	3 410 014	173 027	3 236 987
	Titres imm. de l'activité de portefeuille			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés	822		822
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	20 426		20 426
Total de l'actif immobilisé (III)		8 038 352	4 656 006	3 382 346
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production			
	Produits finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes	120		120
	CREANCES (2)			
	Créances clients et comptes rattachés	463 473	37 930	425 543
	Autres créances	3 296 561	11 588	3 284 972
	Charges constatées d'avance	207 988		207 988
	Capital souscrit appelé, non versé			
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
	Actions propres			
	Autres titres			
	Instruments financ. à terme et jetons détenus			
	Disponibilités	278 072		278 072
Total de l'actif circulant (IV)		4 246 214	49 519	4 196 696
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)			
	Primes de remboursement des emprunts (VI)			
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)			
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	12 284 566	4 705 524	7 579 042

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

3 922 506

4 091 956

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 200 000)	200 000	200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	765 545	765 545
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	20 001	20 001
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 775 927	2 342 057
	Report à nouveau		
Autres fonds propres	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 098 926	183 870
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	45 690	45 690
	Total des capitaux propres	3 906 090	3 557 163
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
	Provisions pour risques	90 278	109 482
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	90 278	109 482
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 788 785	3 361 777
	Emprunts et dettes financières divers (2)	1 290 828	76 455
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	279 031	245 796
	Dettes fiscales et sociales	211 102	488 876
TOTAL PASSIF	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	12 928	49 182
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	3 582 674	4 222 086
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	7 579 042	7 888 731
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 098 926,38	183 869,97
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	3 143 641	2 459 186
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06				31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	8 489		8 489	15 418
	Production vendue (Biens)	(5 160)		(5 160)	(30 281)
	Production vendue (Services et Travaux)	2 618 725		2 618 725	2 660 614
	Montant net du chiffre d'affaires	2 622 054		2 622 054	2 645 751
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions			2 083	4 000
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			20 325	159 114
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			31 034	
	Autres produits			36 308	107
Total des produits d'exploitation				2 711 805	2 808 972
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			8 489	15 418
	Variation de stocks				
	Achats de matières et autres approvisionnements			(17 829)	(22 250)
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			746 726	775 523
	Impôts, taxes et versements assimilés			36 414	37 555
	Salaires			785 184	844 474
	Cotisations sociales			478 443	479 686
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			77 461	95 253
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions			58 370	109 482
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			72 229	34 074
Total des charges d'exploitation				2 245 488	2 369 214
RESULTAT D'EXPLOITATION				466 317	439 757
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		466 317	439 757
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée	14 806	581
	Perte supportée ou bénéfice transféré	109 481	27 567
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)	72 173	251 149
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	853 524	41
	Reprises sur dépréciations et provisions	110 472	
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
Total des produits financiers		1 036 168	251 190
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	216 524	165 052
	Intérêts et charges assimilées (3)	80 354	142 773
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		296 878	307 825
RESULTAT FINANCIER		739 291	(56 635)
RESULTAT COURANT avant impôts		1 110 932	356 137
	Produits exceptionnels		32 667
	Charges exceptionnelles		35 884
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(3 217)
Participation des salariés aux résultats		23 670	18 667
Impôts sur les bénéfices		(11 664)	150 383
Total des produits		3 762 779	3 093 409
Total des charges		2 663 853	2 909 539
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 098 926	183 870
(2) dont produits concernant les entités liées		72 173	251 149
(3) dont intérêts concernant les entités liées		23 765	69 655

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général dans sa version issue des règlements de l'Autorité des normes comptables applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 (règlement ANC n°2014-03) visant à moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 7 579 042 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 3 762 779 euros et un total charges de 2 663 853 euros, dégageant ainsi un résultat de 1 098 926 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC n° 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- * Redéfinition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- * Suppression de la technique du transfert de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- * Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- * Refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

Conformément aux dispositions transitoires, ce changement est appliqué de manière prospective à compter du 1er janvier 2025. Par conséquent :

- * Absence de retraitement du résultat 2024 : Les comptes de l'exercice précédent présentés à titre comparatif n'ont pas été retraités selon les nouvelles méthodes de comptabilisation. Le résultat net de l'exercice 2024 reste inchangé.
- * Reclassements de présentation : La colonne comparative 2024 a fait l'objet de reclassements pour assurer la conformité avec les nouveaux modèles d'états financiers obligatoires.
- * Les principaux reclassements opérés sur la colonne 2024 sont les suivants :
 - Les charges et produits exceptionnels de l'exercice 2024 ont été regroupés respectivement sur les lignes « Charges exceptionnelles » et « Produits exceptionnels ».
 - Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice 2024 ont été reclassés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ».

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Autres immobilisations incorporelles : 1 an
- * Agencements des constructions : 5 à 10 ans

Règles et Méthodes Comptables

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 20 ans
- * Matériel de transport : 2 à 7 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des opérations en lien avec un événement majeur et inhabituel.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Contrats à long terme

Les contrats à long terme sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement. Les éléments suivant sont réunis pour une détermination fiable du résultat à terminaison :

- Le montant global du contrat global peut être évalué de façon fiable
- Le pourcentage d'avancement peut faire l'objet d'une évaluation lors de l'arrêté des comptes
- Les coûts peuvent être identifiés de façon fiable
- Ces éléments rentrent avec une certitude raisonnable dans les conditions d'acceptation prévues par le contrat.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Règles et Méthodes Comptables

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

La méthode de calcul retenue est la méthode ANC 2021 et les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.6 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2020-2022

Les engagements correspondant aux indemnités de fin de carrière sont calculés selon les dispositions de la convention ETAM et Cadres du bâtiment. Les indemnités de fin de carrière des ouvriers sont prises en charge par la ProBTP. Au 31 décembre 2025, le montant de l'engagement s'élève à 77 181 €.

Au cours de l'exercice 2015, la société a souscrit un contrat d'assurance pour couvrir ce risque. L'intégralité de l'enveloppe a été utilisée au cours de l'exercice 2020.

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2013, la société SAS ENTREPRISE ROLAND GUEUDRY ET FILS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS GUEUDRY. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Autres éléments

Suite à l'harmonisation du plan de compte Groupe sur l'exercice 2025, certaines comparaisons sur l'évolution 2024 / 2025 de certains comptes du bilan et du compte de résultat sont impactées.

Pour assurer la comparabilité des exercices suite à la première application du règlement 2022-06, le tableau ci-dessous présente la répartition des comptes de transfert de charges (#791000) 2024 selon le nouveau plan de compte. Les autres impacts de présentation sont jugés non significatifs.

en #791xxx

		2025	2024
649700000	Avantages en nature	20 023,69	16 604,69
758700000	Indemnités d'assurance	21 632,05	6 554,79
649100000	Remboursements charges de personnel	219,25	7 183,99
		41 874,99	30 343,47

Faits caractéristiques

A compter du 1er avril 2019, les filiales SARL 2G CREATIVE, SAS 2GUEUDRY CONSTRUCTIONS et SAS 2GUEUDRY MAISONS INDIVIDUELLES ont pris respectivement en location gérance les activités de travaux et d'aménagements intérieurs et extérieurs, l'activité d'entreprise générale du bâtiment et l'activité de construction de maisons individuelles.

Au cours de l'exercice 2025, il a été mis fin à la location gérance avec la SARL 2G CREATIVE et le fonds de commerce a été cédé à la filiale GUEUDRY MAISONS INDIVIDUELLES. Suite à cela, la société a absorbé la SARL 2G CREATIVE dégageant un boni de liquidation de 12K€ comptabilisé en produits financiers.

Au 31 décembre 2019, la SAS ENTREPRISE ROLAND GUEUDRY ET FILS avait consenti à sa filiale SAS 2GUEUDRY CONSTRUCTIONS un abandon de compte courant assorti d'une clause de retour à meilleure fortune d'un montant de 270 000 euros.

Au 31 décembre 2020, la SAS ENTREPRISE ROLAND GUEUDRY ET FILS avait consenti à sa filiale SAS 2GUEUDRY CONSTRUCTIONS un abandon de compte courant assorti d'une clause de retour à meilleure fortune d'un montant de 1 037 000 euros.

Au 31 décembre 2025, les conditions de retour à meilleure fortune étant satisfaites, il a été comptabilisé en produits financiers un retour à meilleure fortune de :

- 270 000 euros relatif au premier abandon
- 571 200 euros relatif au deuxième abandon

A la clôture 2025, sur les 2 abandons octroyés en 2019 et 2020, il ne reste plus que 465 800 euros à recevoir au titre du deuxième abandon.

Immobilisations financières

Au cours de l'exercice 2025, les titres et le compte courant de la filiale GUEUDRY Lotissement La Pierrette ont été dépréciés à hauteur de la situation des fonds propres négatifs. Cela s'est traduit par une dépréciation des titres pour 7 500 € (charges financières), une dépréciation du compte courant pour 11 588 € (charges financières) ainsi qu'une provision pour R&C de 654 € (charges financières).

Au cours de l'exercice 2025, les titres des filiales suivantes ont été dépréciés à hauteur de la situation des fonds propres négatifs. Cela s'est traduit par une dépréciation des titres pour :

- NOHE Immobilier de 150 425 € (charges financières)
- NOHE de 15 102 € (charges financières)

Risques provisionnés d'un montant individuellement significatif

Une provision pour perte a été comptabilisée (en charges financières) à la clôture pour constater les pertes 2025 des filiales transparentes fiscalement qui seront constatées sur 2026 au moment des assemblées générales annuelles. Cette provision s'élève au 31 décembre 2025 à 31 254 € contre 109 482 € au 31 décembre 2024.

Une provision pour litige estimée à 58 370 € a été constituée pour faire face aux différents désordres non couverts par l'assurance dommage ouvrage sur un chantier.

Autres éléments significatifs

En décembre 2025, la société a été assignée dans le cadre d'une demande de complément de prix relative au rachat de sa filiale Groupe Bertin Immobilier (G.B.I), devenue Gueudry Promotion. Le cédant formule une demande dont le bien-fondé est contesté par la société au regard des stipulations de l'acte d'acquisition et de la valeur retenue lors de la transaction. Une convention de médiation a été signée en mars 2026. À la date d'arrêté des comptes, la première réunion de médiation n'a pas encore eu lieu.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	130 506					130 506
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	130 506					130 506
CORPORELLES	Terrains	32 547					32 547
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement	104 720					104 720
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 829 987				31 000	1 798 987
	Instal., agencement, aménagement divers	232 845					232 845
	Matériel de transport	2 120 992		38 500		222 326	1 937 166
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	370 318					370 318
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 691 409		38 500		253 326	4 476 584
FINANCIERES	Participations	3 170 014		250 000		10 000	3 410 014
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	3 804		18		3 000	822
	Prêts et autres immobilisations financières	20 426		12 896		12 896	20 426
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 194 244		262 914		25 896	3 431 262
TOTAL		8 016 159		301 414		279 222	8 038 352

Amortissements

Règlement ANC 2022-06							
		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles	1-3A	L	104 447	585		105 032
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			104 447	585		105 032
CORPORELLES	Terrains			32 547			32 547
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement	5-10A	L	102 474	1 299		103 773
	Instal technique, matériel outillage industriels	2-10A	L	1 754 222	49 026	31 000	1 772 249
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	5-20A	L	212 296	4 652		216 948
	Matériel de transport	2-7A	L	2 112 280	14 328	222 326	1 904 282
	Matériel de bureau, mobilier	3-10A	L	340 578	7 570		348 148
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			4 554 397	76 876	253 326	4 377 947
TOTAL				4 658 844	77 461	253 326	4 482 979

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice	
Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	20 426		20 426
	Clients douteux ou litigieux	45 516		45 516
	Autres créances clients	417 957	417 957	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	542	542	
	Impôts sur les bénéfices	161 512	161 512	
	Taxes sur la valeur ajoutée	19 437	19 437	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	833	833	
	Groupe et associés	3 108 519	3 108 519	
	Débiteurs divers	5 718	5 718	
	Charges constatées d'avance	207 988	207 988	
	TOTAL DES CREANCES	3 988 448	3 922 506	65 943
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	1 788 785	1 349 752	439 033	
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	279 031	279 031		
	Personnel et comptes rattachés	19 725	19 725		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	98 816	98 816		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	78 370	78 370		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	14 191	14 191		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	1 290 828	1 290 828		
	Autres dettes	12 928	12 928		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	3 582 674	3 143 641	439 033	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		38 478			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		1 610 052			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Fonds Commercial

	31/12/2025	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	24 392	
TOTAL	24 392	

Depuis les exercices ouverts au 1er janvier 2016, le règlement n° 2015-06 de l'Autorité des normes comptables pose le principe selon lequel le fonds commercial (y compris le mali technique de fusion qui lui est affecté) est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée.

En contrepartie de cette présomption de durée d'utilisation non limitée du fonds commercial, l'Autorité des normes comptables impose la réalisation d'un test de dépréciation systématique au minimum une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur (art. 214-15 du PCG). Au 31 décembre 2025 le fonds commercial inscrit à l'actif ne présentant pas de durée d'utilisation limitée, n'a pas fait l'objet d'un amortissement. Le test de valeur qui a été réalisé met en évidence une valeur actuelle supérieure à la valeur nette comptable justifiant ainsi l'absence de dépréciation à la clôture de l'exercice 2025.

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		310 605
Autres créances clients CL.PROD.NON FACTURES	303 952	303 952
Autres créances FOURN.AVOIRS NON RECUS ORG.SOCIAUX (PROD.A REC.) ETAT PRODUIT A RECEVOIR	5 277 542 833	6 652

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION cca 2025		207 988	207 988
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			207 988

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 1	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice 2	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	200 000				200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	765 545				765 545
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	20 001				20 001
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	2 342 057			(566 130)	1 775 927
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	183 870	(183 870)		1 098 926	1 098 926
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	45 690				45 690
TOTAL	3 557 163	(183 870)		532 796	3 906 090

Date de l'assemblée générale	21/06/2025
Dividendes attribués	750 000
1 dont dividende provenant du résultat n-1	183 870
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	3 373 293
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	3 373 293
2 Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	348 926

Capital social

31/12/2025		Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	1 476,00	135,5014	200 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	1 476,00	135,5014	200 000,00

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	45 690			45 690
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	45 690			45 690
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		58 370		58 370
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	109 482	31 908	109 482	31 908
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	109 482	90 278	109 482	90 278
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	10 990	173 027	10 990	173 027
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	47 331	10 924	20 325	37 930
	Autres	155 052	11 588	155 052	11 588
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	213 373	195 540	186 367	222 546
TOTAL GENERAL		368 545	285 818	295 849	358 514
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			58 370 216 524	20 325 110 472	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		59 963
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit INT.COURUS EMP.ETS CREDIT	1 005	1 005
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURN.FACT.NON PARV.	41 685	41 685
Dettes fiscales et sociales FORFAIT SOCIAL A PAYER ETAT-CH. A PAYER ETAT-T.A A PAYER	3 945 569 811	5 325
Autres dettes CL.AVOIRS A ETABLIR	11 948	11 948

Ventilation du chiffre d'affaires

31/12/2025

Chiffre d'affaires par secteur d'activité		2 622 054
Ventes de marchandises VENTE MARCHANDISES REFACT-INTE	8 489	8 489
Production vendue Biens RABAIS ACC.VENTES P.F.	(5 160)	(5 160)
Production vendue Travaux TRAVAUX IMMOBILIERS 20%	(20 871)	(20 871)
Production vendue Services LOCATIONS GERANCE AUTRES PRODUITS 20% MISE A DISPO DE PERSONNE FACTUREE MANAGEMENT FEES MANDAT PRESIDENCE	170 000 912 2 900 1 565 783 900 000	2 639 595
Chiffre d'affaires par marché géographique		2 622 054
Chiffre d'affaires FRANCE VENTE MARCHANDISES REFACT-INTE RABAIS ACC.VENTES P.F. TRAVAUX IMMOBILIERS 20% LOCATIONS GERANCE AUTRES PRODUITS 20% MISE A DISPO DE PERSONNE FACTUREE MANAGEMENT FEES MANDAT PRESIDENCE	8 489 (5 160) (20 871) 170 000 912 2 900 1 565 783 900 000	2 622 054

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		1 110 932	(9 189)	1 120 121
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(23 670)		(23 670)
RESULTAT COMPTABLE		1 087 262	(9 189)	1 096 451

(1) après retraitements fiscaux.

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Cautionsolidaire en garantie du découvert octroyé par le CRCA à SCCV G-PROM		800 000	
Cautionsolidaire en garantie de la GFA octroyé par le CRCA à SCCV G-PROM		1 801 000	
		2 601 000	
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
PIDR 2025		77 181	
		77 181	
Autres engagements			
Cf. état Engagements financiers - Autres engagements		77 630	465 800
		77 630	465 800
Total des engagements financiers (1)		2 755 811	465 800
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées		2 678 630	465 800

--

Détail - Avals, cautions et garanties

Engagements financiers - Avals, cautions et garanties	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Totalisation		

Détail - Autres engagements

Engagements financiers - Autres engagements	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Nantissement de 100% des actions de la SAS GUEUDRY PROMOTION (ex GBI) en garantie des prêts CE, CRCA, CDN	77 630	
Abandon créances avec RAMF 2G Constructions accordé en 2020		465 800
Totalisation	77 630	465 800

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

31/12/2025

ACCROISSEMENTS	Provisions réglementées	
	Autres	
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Provision R&C	89 624
	Autres participation	23 670
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		113 294

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 28 323 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers			
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		7	
	Cadres et ingénieurs		7	
	Autres catégories			
	TOTAL		14	

--

Filiales et participations

A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

31/12/2025

	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SARL GUEUDRY LOTISSEMENT LA PIERRETTE	(12 242)	100,00	7 500		11 588
SASU GUEUDRY MAISONS INDIVIDUELLES	1 527 114	100,00	200 000	200 000	
SAS 2GUEUDRY CONSTRUCTIONS	670 721	100,00	500 000	500 000	
SASU GUEUDRY PROMOTION	1 875 308	100,00	1 691 830	1 691 830	2 580 014
SARL NOHE IMMOBILIER	349 575	100,00	500 000	349 575	253 464
SASU ABC COUVERTURE	195 244	100,00	100 000	100 000	
SAS NOHE	81 400	100,00	96 502	81 400	
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales					
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
SCI IPM	499 175	50,00	250 000	250 000	561
SAS 2G CREATIVE	30 792	50,00	10 000	10 000	1 637
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)					
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
SARL GUEUDRY LOTISSEMENT LA PIERRETTE			(18 921)		
SASU GUEUDRY MAISONS INDIVIDUELLES		24 047 045	463 405		
SAS 2GUEUDRY CONSTRUCTIONS		16 987 089	152 589		
SASU GUEUDRY PROMOTION		242 662	1 043 375		
SARL NOHE IMMOBILIER		216 667	(86 568)		
SASU ABC COUVERTURE		738 053	87 000		
SAS NOHE			(1 387)		
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales					
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
SCI IPM			(825)		
SAS 2G CREATIVE		426 596	10 792		
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)					

Les informations présentées pour la filiale 2G PATRIMOINE ET FINANCEMENT sont celles de l'exercice clos au 31/12/2024, les comptes 2025 de cette dernière n'ayant pas encore été arrêtés à ce jour.

Filiales et participations

A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

2/2

31/12/2025	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SCV RESIDENCE BONSECOURS 3	(25 201)	99,00	990	990	
SCV SCCV RESIDENCE BG 2	158	99,00	990		
SAS 2G PATRIMOINE ET FINANCEMENT	25 095	60,00	6 000	6 000	
SCV SCCV DUCLAIR 1	9 930	51,00	510	510	
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales	9 982	309,00	8 490	7 500	
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)	9 982	309,00	8 490	7 500	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
SCV RESIDENCE BONSECOURS 3			(26 201)		
SCV SCCV RESIDENCE BG 2			(842)		
SAS 2G PATRIMOINE ET FINANCEMENT		29 625	2 702		
SCV SCCV DUCLAIR 1			8 930		
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales		29 625	(15 411)		
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)		29 625	(15 411)		

Les informations présentées pour la filiale 2G PATRIMOINE ET FINANCEMENT sont celles de l'exercice clos au 31/12/2024, les comptes 2025 de cette dernière n'ayant pas encore été arrêtés à ce jour.

Identité de la société mère consolidant les comptes

31/12/2025

DENOMINATION SOCIALE - SIEGE SOCIAL	FORME	CAPITAL	% DETENU
ENTREPRISE ROLAND GUEUDRY ET FILS BOULEVARD INDUSTRIEL 76580 LE TRAIT	SAS	200 000	100,00